

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 5  
Excusés : 1

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -  
M. Jean-Charles MARIE – Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme  
Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -  
Mme Chantal LESOU

**Date convocation :**  
14 octobre 2024

Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel DUPONT - Mme  
Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date affichage :**  
25 octobre 2024

Procuration (s) : Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU - M. Jean-  
Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE - Mme Aurore COURGEY à  
Mme Danielle JACQUIOT - Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Danielle JACQUIOT est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 31/2024**

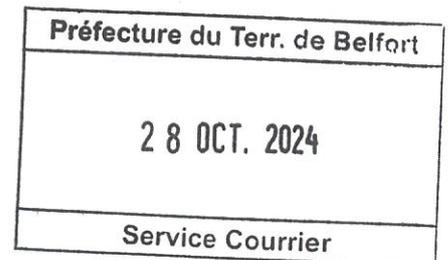
**Objet : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE**

Pour l'année 2024, le montant de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales a fait l'objet d'une revalorisation, à savoir : 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve le lieu de culte

Cette indemnité sera versée à l'AEP St Martin qui est en charge de cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDE** ces dispositions



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents –  
Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 24 octobre 2024 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Mairie de Chaux  
Territoire de Belfort

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 5  
Excusés : 1

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -  
M. Jean-Charles MARIE – Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme  
Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -  
Mme Chantal LESOU

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel DUPONT - Mme  
14 octobre 2024 Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date affichage :** Procuration (s) : Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU - M. Jean-  
25 octobre 2024 Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE - Mme Aurore COURGEY à  
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Danielle JACQUIOT est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 32/2024**

**Objet : AMENDES DE POLICE 2025**

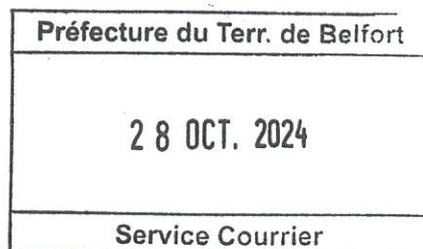
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets en matière de sécurité pour l'attribution par l'assemblée départementale d'une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2025. Il est envisagé :

- Remplacement d'une borne incendie (Rue Saint Martin)
- Implantation d'un feu tricolore (sortie lotisst rue du Ballon des Vosges / RD 465)
- Panneau « limitation vitesse 50 km à 200 m »

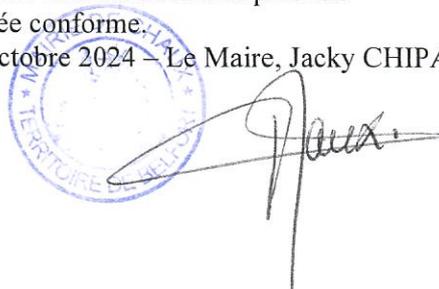
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** ces propositions

**SOLLICITE** une demande de subvention au titre des amendes de police pour 2025



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents –  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 24 octobre 2024 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 5  
Excusés : 1

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -  
M. Jean-Charles MARIE – Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme  
Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -  
Mme Chantal LESOU

**Date convocation :**  
14 octobre 2024

Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel DUPONT - Mme  
Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date affichage :**  
25 octobre 2024

Procuration (s) : Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU - M. Jean-  
Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE - Mme Aurore COURGEY à  
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Danielle JACQUIOT est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 33/2024**

**Objet : DESTINATION DES COUPES ONF 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de l'ONF : la parcelle 28p uniquement, prévue à l'exploitation 2025 dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt ne sera pas effectuée. Ce report de coupe est justifié par la crise sanitaire qui entraîne un gros volume de bois à couper. Ne seront réalisés que les produits accidentels, le sanitaire, les petits bois et les houpriers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** cette proposition

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents –  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 24 octobre 2024 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

|                                |
|--------------------------------|
| Préfecture du Terr. de Belfort |
| 28 OCT. 2024                   |
| Service Courrier               |



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 5  
Excusés : 1

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -  
M. Jean-Charles MARIE – Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme  
Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -  
Mme Chantal LESOU

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel DUPONT - Mme  
14 octobre 2024 Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date affichage :** Procuration (s) : Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU - M. Jean-  
25 octobre 2024 Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE - Mme Aurore COURGEY à  
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Danielle JACQUIOT est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 34/2024**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal deux projets :

- Achat de volets pour portes du foyer communal : sécurisation du bâtiment et économies énergie
- Implantation d'un feu tricolore : sécurisation sortie nouveau lotissement rue du Ballon des Vosges sur la RD 465.

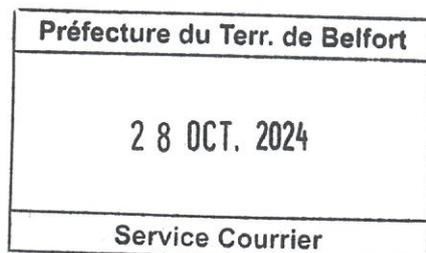
A cette fin, il convient de solliciter une aide financière du Département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**SOLLICITE** une aide financière du Département

**ADOPTE** ces deux projets pour la totalité de leur réalisation

**AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ces projets



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents –

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 24 octobre 2024 Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 5  
Excusés : 1

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -  
M. Jean-Charles MARIE – Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme  
Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -  
Mme Chantal LESOU

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel DUPONT - Mme  
14 octobre 2024 Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date affichage :** Procuration (s) : Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU - M. Jean-  
25 octobre 2024 Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE - Mme Aurore COURGEY à  
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Danielle JACQUIOT est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 35/2024**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal deux projets :

- Achat de volets pour portes du foyer communal : sécurisation du bâtiment et économies énergie
- Implantation d'un feu tricolore : sécurisation sortie nouveau lotissement rue du Ballon des Vosges sur la RD 465.

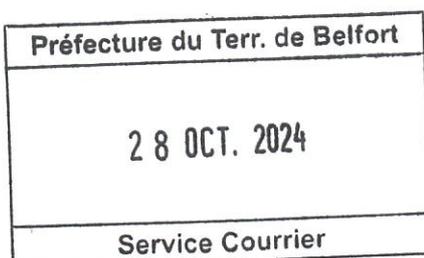
A cette fin, il convient de solliciter une aide financière au titre de la DETR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**SOLLICITE** une aide financière au titre de la DETR

**ADOpte** ces deux projets pour la totalité de leur réalisation

**AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ces projets



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents –

Pour copie certifiée conforme

En Mairie le 24 octobre 2024 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 5  
Excusés : 1

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -  
M. Jean-Charles MARIE – Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme  
Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -  
Mme Chantal LESOU

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel DUPONT - Mme  
14 octobre 2024 Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date affichage :** Procuration (s) : Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU - M. Jean-  
25 octobre 2024 Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE - Mme Aurore COURGEY à  
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Danielle JACQUIOT est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 36/2024**

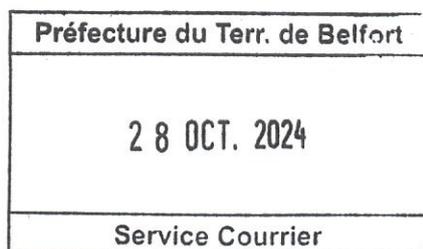
**Objet : CONVENTION DENEIGEMENT 2024/2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de déneigement pour l'hiver 2024/2025 par l'entreprise HUSSON de Sermamagny. Modalités :

- l'intervention s'effectuera pour un circuit établi (plan remis par la Commune)
- Les autres accès et parkings seront assurés par l'employé communal ou si celui-ci était indisponible, par l'entreprise HUSSON
- Les prestations seront facturées (HT) :
  - \* Déneigement tracteur : 64.50 €/h
  - \* Surcharge carburant : 6.00 €/h
  - \* Sel : 90.00 €/t
  - \* Saleuse : 14.00 €/h

Après réflexion et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** la proposition de l'entreprise HUSSON aux conditions énoncées  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents –  
Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 24 octobre 2024 Le Maire, Jacky CHIPAUX



28 OCT. 2024

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

Service Courrier

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES****Etaient présents :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 5  
Excusés : 1

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -  
M. Jean-Charles MARIE - Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme  
Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -  
Mme Chantal LESOU

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel DUPONT - Mme  
14 octobre 2024 Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date affichage :** Procuration (s) : Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU - M. Jean-  
25 octobre 2024 Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE - Mme Aurore COURGEY à  
Mme Danielle JACQUIOT - Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Danielle JACQUIOT est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 37/2024**

**Objet : CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE A LA PREVOYANCE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux en date du 11 juillet 2023

Vu l'accord collectif relatif à la prestation sociale complémentaire du Territoire de Belfort signé le 13 décembre 2023

Vu la convention de participation conclue par le centre de gestion du territoire de Belfort en date du ... avec Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du groupe Caisse des dépôts (IPSEC) ;

Vu l'avis du comité social territorial du 24 septembre 2024

Les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent leurs agents.

La participation de l'employeur devient en outre obligatoire dès le 1er janvier 2025.

Cette participation financière ne peut être versée qu'aux contrats à caractère collectif sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence ou aux conventions de participation conclues par les centres de gestion pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Le centre de gestion du Territoire de Belfort a donc produit un appel d'offres visant à retenir un partenaire pour la construction d'une convention de participation de 6 ans.

Cette mise en concurrence s'est achevée le 3 juillet dernier par une délibération du conseil d'administration du centre de gestion attribuant cette dernière à l'Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du groupe Caisse des dépôts (IPSEC) associée au courtier SIACI que vous connaissez pour sa gestion du contrat d'assurance statutaire.

La convention de participation du centre de gestion bénéficie en conséquence d'un **taux de 1,53% du brut de l'agent pour une garantie de 90 % de sa rémunération lorsque et uniquement lorsque la Loi réduit tout ou partie de son traitement, régime indemnitaire compris.**

Ce taux est garanti par IPSEC pendant les deux premières années du contrat. Il peut ensuite, si l'équilibre financier du contrat le nécessite, être affecté d'une hausse annuelle maximale de cotisation de 15%, sous le contrôle d'une commission de suivi placée sous l'autorité du centre de gestion.

Les agents peuvent en outre souscrire certaines options (95% ou 100% de couverture du traitement) ou/et certaines prestations facultatives (décès, perte de retraite etc). Ces choix sont en revanche à la seule charge de l'agent.

Souhaitant en outre être parfaitement en phase avec l'accord national du 11 juillet 2023 conclu entre tous les syndicats nationaux et toutes les associations d'élus, le conseil d'administration du centre de gestion a choisi de la rendre OBLIGATOIRE à l'ensemble du personnel, avec une participation minimale de l'employeur de 50% de la cotisation individuelle de chaque agent.

Le centre de gestion justifie ce choix par le fait que l'accord collectif national du 11 juillet 2023 prévoit l'adhésion obligatoire des agents via la généralisation du recours au contrat collectif, excluant ainsi le recours à la labellisation.

Accord qui a reçu lui-même une déclinaison locale, négociée avec les organisations syndicales représentatives du département, sur le fondement des articles L221-1 à L227-4 du code général de la fonction publique. Avant d'être signé le 13 décembre 2023 après deux présentations au comité social territorial lors des séances du 21 février 2023 et du 28 novembre de la même année

Il reste donc simplement à délibérer de l'application de ce dispositif dès le 1er janvier 2025.

Le Maire y est favorable.

Compte tenu de l'unanimité dans laquelle l'accord national du 11 juillet 2023 a été obtenu, il ne fait aucun doute que le gouvernement le transformera dans les mois qui viennent en Loi et/ou Décret, rendant l'adhésion à la convention de participation inévitable, la commune n'ayant pas la taille critique pour négocier un accord elle-même.

Autant devancer les textes que les subir donc...

Au vu du minimum de participation fixé à 50% de la cotisation individuelle de chaque agent, le montant annuel représenterait environ une somme de 510.15 € par an, soit 42.51 € mensuel.

A noter que le centre de gestion a saisi le comité social territorial pour disposer d'un avis favorable pour tous les affiliés qui décideront de se rattacher à la convention de participation.

Au vu de l'avis du comité social territorial, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention,

**DECIDE** d'instaurer au 1er janvier 2025 la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Belfort pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus ;  
**FIXE** sa participation à 60 % ;  
**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement ;  
**AUTORISE** le Maire à signer tout document en découlant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents –  
Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 24 octobre 2024. Le Maire, Jacky CHIPAUX



A blue circular stamp from the Mairie de Belfort, Territoire de Belfort. The stamp contains the text "MAIRIE DE CHIPAUX" and "TERRITOIRE DE BELFORT". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



A rectangular stamp from the Préfecture du Terr. de Belfort. The stamp contains the text "Préfecture du Terr. de Belfort", "28 OCT. 2024", and "Service Courrier".

28 OCT. 2024

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 24 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES****Etaient présents :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 5  
Excusés : 1

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -  
M. Jean-Charles MARIE – Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme  
Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -  
Mme Chantal LESOU

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel DUPONT - Mme  
14 octobre 2024 Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date affichage :** Procuration (s) : Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU - M. Jean-  
25 octobre 2024 Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE - Mme Aurore COURGEY à  
Mme Danielle JACQUIOT – Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Mme Danielle JACQUIOT est nommée secrétaire de séance

**Délibération n° 38/2024****Objet : MANDATEMENT INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il doit solliciter l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder avant le vote du Budget primitif de 2025 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 jusqu'au 15 avril 2025 selon détail ci-dessous :

Dépenses d'investissements ouverts au budget 2024 : 77 336.22 €

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Quart des dépenses : 77 336.22 x 25 % soit :</b> | <b>19 334 €</b> |
| compte 21561 : Matériel roulant                     | 14 850 €        |
| compte 2315 : Matériel et outillage technique       | 4 484 €         |
| <b>Total :</b>                                      | <b>19 334 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif de 2025 et au plus tard jusqu'au 15 avril 2025 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de 2024 comme détaillé ci-dessus

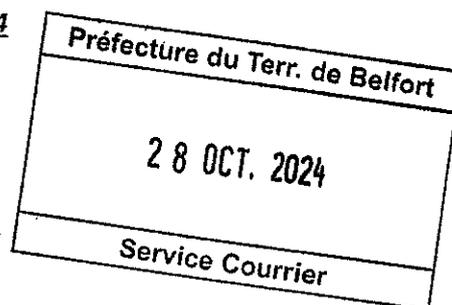
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents –  
Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 24 octobre 2024 Le Maire, Jacky CHIPAUX



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2024**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**



La séance est ouverte à 20 heures

Maire : Jacky CHIPAUX / Secrétaire de séance : Mme Danielle JACQUIOT

**Présents : 10**

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Danielle JACQUIOT - Mme Sandrine THIRION - M. Jean-Charles MARIE - Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme Chantal LESOU - M. Philippe MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE

**Absent : 5**

Mme Pascale LABEUCHE – M. Jean-Michel DUPONT - Mme Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ —  
Mme Mélanie BOUERY

**Représentés (procuration) : 4**

Mme Pascale LABEUCHE à Mme Chantal LESOU

M. Jean-Michel DUPONT à M. Jean-Charles MARIE

Mme Aurore COURGEY à Mme Danielle JACQUIOT

Mme Mélanie BOUERY à M. Jacky CHIPAUX

Quorum = 9 ---) atteint

**1°) RECAPITULATIF DERNIER CONSEIL MUNICIPAL et APPROBATION**

**2°) ORDRE DU JOUR :**

- Indemnité gardiennage Eglise
  - o Adopté à l'unanimité
- Amendes de police 2025
  - o Adopté à l'unanimité
- Destination des coupes ONF 2025
  - o Adopté à l'unanimité
- Demande de subventions Conseil Départemental
  - o Adopté à l'unanimité
- Demande de subvention DETR
  - o Adopté à l'unanimité
- Contrat déneigement 2024/2025
  - o Adopté à l'unanimité
- Contrat Prévoyance du personnel
  - o Adopté à l'unanimité
- Mandatement investissement
  - o Adopté à l'unanimité

**3°) INFORMATIONS DIVERSES :**

**DELIBERATION 32/2024 (Amendes de police):**

Concernant le remplacement borne incendie : il est attendu confirmation que cette demande soit bien éligible

BATIMENT EX POSTE :

Le bâtiment sera prochainement libre de tout occupant. Une réunion est prévue en Mairie avec les éventuels acquéreurs en attente d'une réponse bancaire. Un traitement contre la mэрule sera réalisé à la charge de la commune avant officialisation de la vente

RAPPORT ANNUEL CCVS :

Il est mis à disposition des membres du Conseil (consultation en ligne)

TARIFS MANIFESTATIONS COMMUNALES :

Pour tout évènement impliquant une vente (alimentaire ou autre), il faut définir le montant de ces facturations. M. le Maire ayant délégation de signature pour entériner ces opérations, un simple arrêté suffira pour fixer les tarifs à chaque manifestation

GYMNASE DE GIROMAGNY :

La Commune est membre du syndicat de gestion du gymnase de Giromagny. Celui-ci est actuellement en réfection. La proposition d'un chauffage au gaz a été retenue. Il faut également effectuer le désamiantage de tuyaux. A ce jour la participation demandée aux Communes n'est toujours pas définie pour 2025

RPI LES CHAMPS SUR L'EAU :

Suite à la fermeture de classe à Sermamagny, des tensions se sont créées entre les trois communes. Il devient nécessaire de trouver rapidement une solution avant d'envisager ou non la réorganisation du syndicat

REUNION PUBLIQUE :

Elle se tiendra le mardi 29 octobre à 19 heures au foyer communal de Chaux. Un point sera fait sur les réalisations des projets définis initialement par l'équipe municipale. Elle sera suivie par des questions / réponses avec les personnes présentes

Séance levée à 21 heures 55

Le Maire,  
Jacky CHIPAUX



La Secrétaire de séance  
Danielle JACQUIOT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Danielle Jacquiot', written over a faint, illegible stamp.

